

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition	Dirige et coordonne le service de police municipale. Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Développe une relation de proximité avec la population
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Chef ou cheffe de la police municipale • Directeur ou directrice de la police municipale
Correspondances avec les autres répertoires	<ul style="list-style-type: none"> • ROME – K1707 : <u>Surveillance municipale</u> • RIME – FP2SEC04 : <u>RESPONSABLE DE SECURITE GENERALE ET D'ORDRE PUBLIC</u>

PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS

Métiers proches	• Policier ou policière municipal
Métiers envisageables	• Directeur ou directrice général adjoint de collectivité ou d'établissement public

CONTEXTE D'EXERCICE

Facteurs d'évolution	<p>Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des politiques publiques de sécurité : diversification des dispositifs de lutte contre la délinquance, contre les violences routières, coordination et co-production entre acteurs, etc. • Accroissement des prérogatives des policières et policiers municipaux : police judiciaire, port d'armes • Développement des politiques et dispositifs intercommunaux <p>Évolutions socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de sécurité, développement du besoin en service de proximité <p>Évolutions organisationnelles et managériales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du travail en réseau via les technologies de l'information et de la communication • Développement des brigades spécialisées (équestres, canines, VTT, moto) <p>Évolutions techniques et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement technologique de la vidéoprotection • Déploiement du procès verbal électronique (PVE)
Types d'employeurs et services d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale • Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur ou de la directrice général des services • En sa qualité d'APJA, placé sous l'autorité judiciaire du maire ou de la mairesse, de l'OPJ territorialement compétent et du procureur ou procureure de la République
Conditions d'exercice	<p>Conditions générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en bureau au poste de police ; déplacements permanents sur son territoire de compétence

- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés, nuits)
- Rythme de travail très variable, en fonction des événements
- Bonne condition physique ; très grande disponibilité
- Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
- Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue
- Autorisation délivrée par le préfet ou la préfète en cas de port d'armes avec obligation de formation
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire nécessaire

Facteurs de risques professionnels

Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes :

- Contraintes physiques marquées
- Environnement physique agressif
- Rythmes de travail

Relations fonctionnelles

- Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux
- Relations permanentes avec l'élu ou l'élue
- Échanges fréquents avec les encadrements et agents du service de police municipale
- Relations et contacts permanents avec l'ensemble des services de la collectivité
- Relations à l'OPJTC et au procureur ou à la procureure de la République
- Coopération avec les services de police des communes limitrophes, avec les forces de sécurité de l'État et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique
- Participation aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance (contrat local de sécurité, conseil communal et intercommunal de prévention de la délinquance, etc.)

Moyens techniques particuliers

- Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès-verbaux, rapports, PVE, main courante, etc.)
- Véhicule, armement (4^e, 6^e et 7^e catégories) ; moyens de communication, de transmission et vidéo-protection, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle (éthylotests, sonomètres, cynémomètres, PVE, etc.)

CORRESPONDANCES STATUTAIRES

Cadres d'emplois indicatifs

- Directeurs et directrices de police municipale (catégorie A, filière Sécurité)
- Cheffes et chefs de service de police municipale (catégorie B, filière Sécurité)

Condition d'accès

- Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
- Profession et conditions d'exercice réglementées

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

ACTIVITÉS

- › Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique
- › Organisation du service de police municipale
- › Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale
- › Commandement et coordination des interventions de police municipale
- › Organisation des actions de prévention et de dissuasion
- › Gestion de l'interface avec la population
- › Gestion et contrôle des procédures administratives

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

SAVOIR-FAIRE

› **Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique**

- Piloter le diagnostic de sécurité publique du territoire de la collectivité
- Analyser l'évolution des activités de police municipale, des faits délictueux, des contraventionnels, des doléances
- Recueillir les données des partenaires (transporteurs, bailleurs, Éducation nationale, justice)
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers
- Participer à la définition des stratégies d'intervention
- Proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire

› **Organisation du service de police municipale**

- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnelles
- Établir et faire appliquer le règlement intérieur du service de police municipale
- Coordonner les activités de police municipale (PM) avec le calendrier des événements et manifestations
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel
- Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission
- Mettre en œuvre les activités du service de police municipale

› **Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale**

- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation
- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux)
- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents
- Identifier et gérer une inaptitude temporaire ou permanente d'un agent à exercer ses missions sur la voie publique
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'État
- Représenter le service de police municipale auprès des instances de concertation (CLSPD, STSPD, GLTD, GUSP, cellules de veille)
- Établir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
- Élaborer, suivre et évaluer la convention de coordination

› **Commandement et coordination des interventions de police municipale**

- Définir les zones de surveillance spécifiques et les modalités de patrouille
- Identifier et hiérarchiser les événements mobilisateurs de moyens et élaborer un plan prévisionnel des interventions
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions
- Transmettre des ordres d'intervention auprès des équipes et vérifier leur application
- Organiser et coordonner l'action des opérateurs internes (équipes de policiers municipaux, CSU, ASVP, etc.) et externes
- Assurer la liaison avec l'autorité territoriale et avec les autres intervenants
- Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels
- Rendre compte à l'autorité territoriale
- Initier, conduire ou participer à un bilan, un débriefing de l'intervention et proposer des mesures ou des consignes correctives

› **Organisation des actions de prévention et de dissuasion**

- Élaborer et/ou participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs
- Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention (tranquillité vacances, vol par ruse, etc.)
- Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (commerçants, seniors, milieux scolaire et associatif)
- Mettre en œuvre des actions de prévention sur la sécurité routière

› **Gestion de l'interface avec la population**

- Organiser un dispositif d'accueil du public
- Analyser les demandes et doléances et formuler des réponses appropriées
- Orienter les personnes vers les services compétents

- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants
- Identifier des personnes ressources et animer des réseaux

› Gestion et contrôle des procédures administratives

- Mettre en place et contrôler les différents registres
- Suivre la délivrance des permis de détention concernant les chiens dangereux
- Rédiger les arrêtés de police du maire ou de la mairesse et contrôler leur application
- Rédiger les demandes d'agrément, d'assermentations et d'armement
- Superviser l'application des procédures de traitement et d'encaissement des infractions
- Gérer et suivre les réquisitions permanentes auprès des bailleurs et des copropriétaires

SAVOIRS

› SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Cadre réglementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique
- Attributions des principaux partenaires institutionnels
- Cadre européen des politiques de sécurité publique
- Cadre réglementaire de la vidéoprotection
- Évolution sociétale des crimes et délits
- Techniques de diagnostic
- Typologie des risques et procédures d'urgence
- Droit pénal et administratif
- Prerogatives de la police municipale
- Droits et obligations des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique
- Règlements et consignes du commandement opérationnel
- Techniques de commandement des interventions
- Fonctions et attributions des équipes d'intervention
- Modalités d'interventions des partenaires (procureure ou procureur de la République, police nationale, gendarmerie, douane, etc.)
- Victimologie
- Registres d'armement ; main courante
- Procédures et habilitations pour l'armement
- Cartographie et observatoire de la délinquance ; état 4001
- Prerogatives des acteurs internes et externes en matière d'intervention
- Techniques d'analyse et de raisonnement tactique
- Principes de communication et modes de relation aux tiers : autorités, représentants institutionnels
- Techniques et procédures de gestion de crise
- Sanctions disciplinaires et pénales
- Plan communal de sauvegarde ; plan blanc ; plan canicule
- Cadre réglementaire de la prévention des risques industriels et technologiques, risques naturels et risques sanitaires
- Prévention de la sécurité routière
- Techniques de résolution des conflits et de médiation
- Documents et registres nécessaires au fonctionnement d'un poste de police municipale
- Écrits administratifs et judiciaires

› SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Caractéristiques de l'environnement professionnel, administratif et territorial
- Techniques de conduite de projet
- Tableaux de bord et indicateurs
- Acteurs institutionnels, économiques et sociaux, locaux et nationaux
- Techniques d'entretien et de communication interpersonnelle
- Techniques de conduite de réunions
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures administratives
- Techniques de recueil et de diffusion d'informations
- Techniques de base en matière de communication écrite ou orale
- Conventions entre partenaires

- Régies de recettes communales et d'État
- Catégories d'amendes forfaitaires
- Procédures d'encaissement des amendes forfaitaires et les éléments de réclamation
- Logiciels métier
- Principes et modes de traitement du PV électronique

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

- Supervision des activités liées à l'application des règles relatives au port, au transport, au lieu de détention des armements, à la formation au tir et au maniement des armes
- Supervision de la gestion de la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations
- Gestion de la fourrière animale et véhicules
- Gestion des objets trouvés
- Coordination du CSU
- Participation aux cérémonies officielles de la collectivité

ACTIVITÉS TRANSVERSES

ÉTUDE ET VEILLE	› Veille et observation sectorielle
ORGANISATION ET ENCADREMENT	› Management intermédiaire
GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	› Élaboration, suivi, contrôle budgétaires et financiers
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	› Pilotage et développement des ressources humaines
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	› Planification des besoins patrimoniaux › Gestion technique du patrimoine, des équipements, des ERP
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	› Organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

[VOIR LE DÉTAIL DES ACTIVITÉS DANS LE RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS TRANSVERSES](#)